

The Canadian Ski Hall of Fame & Museum Temple de la renommée du ski canadien



COMITÉ DE NOMINATION DU TEMPLE DE LA RENOMMÉE DU SKI CANADIEN ET MUSÉE (TRSCM)

POLITIQUES ET PROCÉDURES

I. PORTÉE

- a. Le comité de nomination est un sous-comité de conseil d'administration du TRSCM (« conseil d'administration du TRSCM ») qui doit exercer toutes ses activités conformément aux règlements du TRSCM et au mandat du comité de nomination en vigueur à tout moment.
- b. Le comité de nomination existe en tant que comité du conseil d'administration du TRSCM et relève de ce dernier.
- c. Le comité de nomination exercera son pouvoir en conformité avec les règlements du TRSCM et toute autre disposition énoncée dans le mandat du comité de nomination.

II. QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES ESSENTIELLES DES ADMINISTRATEURS ÉLUS DU TRSCM

- a. Les règlements du TRSCM décrivent la composition et le mandat du conseil d'administration du TRSCM et les qualifications minimales exigées pour assumer les fonctions d'administrateur. Pour être admissible au rôle d'administrateur, une personne nommée sous l'autorité du comité de nomination doit répondre aux exigences de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (la « Loi »), doit satisfaire aux critères de qualification et posséder les compétences essentielles énoncées ci-dessous en plus de remplir le formulaire de candidature – Annexe « A ».
- b. Les administrateurs du TRSCM sont tenus de satisfaire à toutes les exigences de la Loi, doivent être résidents du Canada et avoir atteint l'âge de la majorité.
- c. Les administrateurs du TRSCM s'engagent à se conduire de façon éthique, professionnelle, dans le respect de la loi, ce qui inclut de faire bon usage du pouvoir et d'observer le comportement requis lorsqu'ils agissent en qualité de membres du conseil d'administration du TRSCM.
- d. Les administrateurs doivent être en mesure de faire preuve de loyauté indéfectible envers les intérêts de tous les membres du TRSCM. Cette responsabilité prévaut sur tous les intérêts personnels ou tout conflit d'allégeance, par exemple à des groupes de défense ou d'intérêts, et l'appartenance à d'autres conseils.

The Canadian Ski Hall of Fame & Museum Temple de la renommée du ski canadien



2. Les administrateurs du TRSCM seront recrutés en fonction de leur capacité avérée à contribuer considérablement à la direction du TRSCM et de s'acquitter de leurs obligations fiduciaires réglementaires.
3. En plus de vouloir recruter des administrateurs de tous les genres, de toutes les races et de diverses régions, le conseil d'administration du TRSCM cherche des candidats qui posséderont dans leur ensemble les compétences essentielles suivantes :
 - i. Expérience dans le domaine du ski et des sports de glisse et connaissances acquises dans le rôle d'athlète, d'entraîneur, d'officiel et d'administrateur ou de dirigeant bénévole.
 - ii. Connaissance du plan stratégique et d'affaires.
 - iii. Connaissances spécialisées dans la gestion des ressources humaines.
 - iv. Expertise juridique et connaissances spécialisées dans la gestion des risques.
 - v. Compétences en gestion financière.
 - vi. Spécialisation dans les collectes de fonds.
 - vii. Expérience en affaires ou en entreprise.
 - viii. Aptitudes avérées à diriger dans le secteur non lucratif et d'autres initiatives.

III. PROCÉDURES ÉLECTORALES

- a. Tous les candidats à l'élection des administrateurs rempliront et soumettront le formulaire de candidature qui figure à l'annexe A.
- b. Le comité de nomination se réunira pour étudier (en fonction, de façon non exhaustive, des critères énoncés au paragraphe II.6) les candidatures reçues au minimum 20 jours avant la réunion prévue des membres pour choisir les candidats.
- c. L'élection des administrateurs à l'assemblée générale annuelle, ou à tout autre moment, lorsqu'une réunion des membres est convoquée pour l'élection d'un administrateur, se fera conformément au règlement du TRSCM. Le comité de nomination supervisera les procédures électorales.
- d. Lors de l'élection d'un administrateur à une réunion des membres :
 - a) L'administrateur désigné doit être présent à cette réunion; ou

The Canadian Ski Hall of Fame & Museum Temple de la renommée du ski canadien



- b) Dans l'incapacité d'être présent, le candidat devra faire parvenir au secrétariat du TRSCM, au moins deux jours avant la réunion des membres, un avis d'absence et une acceptation de la nomination par écrit.
 - c) Si les conditions précédentes ne sont pas remplies, la nomination sera déclarée nulle.
5. Toute candidature reçue par le comité de nomination sera considérée comme valide et en vigueur l'année au cours de laquelle la candidature est déposée.

The Canadian Ski Hall of Fame & Museum Temple de la renommée du ski canadien



Annexe A

FORMULAIRE DE CANDIDATURE DU TEMPLE DE LA RENOMMÉE DU SKI CANADIEN ET MUSÉE

Le présent formulaire doit être dûment rempli par toute personne candidate à l'élection au poste d'administrateur du Temple de la renommée du ski canadien et musée (TRSCM). Pour être admissible, la personne doit :

- Avoir atteint l'âge de la majorité.
- Être résidente du Canada.
- Être membre en règle du TRSCM.
- Être disposée à accepter la nomination si elle est élue.
- Avoir l'appui du comité de nomination.

Nom du candidat :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Veillez fournir en pièce jointe, un court résumé (en tenant compte, sans s'y limiter, des points suivants) de vos qualités en tant que candidat au poste d'administrateur dans les domaines de connaissances ou de compétences ci-après :

- a) expérience générale en lien avec le ski et les sports de glisse représentés par le TRSCM.
- b) connaissance et expérience en lien avec la planification stratégique et organisationnelle.
- c) expérience en affaires ou en entreprise (exemple : domaine juridique, risques, RH, finances, collectes de fonds, médias sociaux, etc.).
- d) aptitudes avérées à diriger dans le secteur sans but lucratif.
- e) toute expérience liée aux musées ou aux temples de la renommée.
- f) tout autre domaine d'intérêt.

Appui au candidat

Par la présente, le comité de nomination appuie _____ comme candidat à l'élection au poste d'administrateur du TRSCM. _____

Signature : _____

Date : _____

Président(e) du comité de nomination (Nom) _____